

République française
Département de l'Hérault

SYNDICAT CENTRE HERAULT

DECISION

Portant sur

Numéro

2022-126

Attribution du marché relatif à la fourniture, livraison et entretien d'une chargeuse sur pneu et reprise d'une ancienne chargeuse à CS MATERIEL

Le Président du Syndicat Centre Hérault,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10

Vu la délibération n° 2020-056 du 06 août 2020 relative à la délégation générale accordée au Président,

Vu la délibération n° 2020-059 du 06 août 2020 relative à la délégation de pouvoir donné par le Comité Syndical au Président en matière de marchés publics

Considérant que le Syndicat Centre Hérault souhaite renouveler le matériel d'exploitation de son site d'Aspiran en faisant l'acquisition d'une nouvelle chargeuse sur pneu,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché relatif à la fourniture, livraison et entretien d'une chargeuse sur pneu et reprise d'une ancienne chargeuse avec **CS MATERIEL** – 1 Avenue de la Petite Marine - 84800 L'Isle sur la Sorgue – selon les conditions suivantes :

Solution de base :

- ✓ Fourniture d'une chargeuse sur pneu : 163 000 € HT
- ✓ Contrat de maintenance sur 8 ans : 21 580 € HT
- ✓ Reprise de l'ancienne chargeuse sur pneu : 8 580 € HT

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Centre Hérault.

Fait à Aspiran, le 26 décembre 2022

Le Président, Olivier BERNARDI

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu

De la transmission en sous-préfecture

De la publication le :

